

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2013

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL282

présenté par

Mme Orphé, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 2

Après l'alinéa 46, insérer l'alinéa suivant :

« III *bis*. – Au deuxième alinéa du 2° du I de l'article L. 531-4 du code de la sécurité sociale dans sa rédaction issue de l'article 75 de la loi n° du de financement de la sécurité sociale pour 2014, les deux occurrences des mots : « Le complément » sont remplacées par les mots : « La prestation » et les deux occurrences du mot : « attribué » sont remplacées par le mot : « attribuée » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, conformément à la modification du nom de l'actuel CLCA